

# FICHE D'ADHESION 20.....- 20..... Elève



Date d'inscription: ...../...../.....

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHÉRENT

Prénom & Nom : .....

Email : .....

Téléphone (portable) : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

### ➤ Pour les mineurs

Nom du représentant légal : .....

Autorisation parentale à joindre au dossier (cocher la case)

## INFORMATIONS CONCERNANT LES ATELIERS

Atelier(s) choisi(s)	Jour(s) et horaire(s)	Nombre de cours / semaine	Tarif

**Frais d'inscription : 20,00 Euros à l'ordre de l'Association Kashdance-CIAM**

Les tarifs sont calculés sur 9 mois d'ateliers (de septembre à Juin).

Tout mois ou trimestre commencé est dû. Les forfaits annuels ne sont ni cessibles, ni fractionnables, ni remboursables. Les cours manqués ne peuvent être rattrapés qu'avec l'accord préalable du professeur (récupération dans le mois).

Chaque cours de danse sera confirmé pour la saison dès l'inscription d'un minimum de 6 élèves au trimestre et/ou à l'année pour le cours. Les cours collectifs ne sont assurés qu'à partir d'un minimum de 3 élèves inscrits présents au cours. Le cas échéant le cours sera annulé et ne pourra pas être rattrapé particulièrement en cas d'absences injustifiées.

Le souscripteur ou son représentant légal déclare avoir pris connaissance des conditions tarifaires, des modalités de règlement et du règlement intérieur.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

"Bon pour accord ", signature du souscripteur ou du représentant légal



# ASSOCIATION KASHDANCE - CIAM

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Article 1-Inscription**

Les cours et ateliers du CIAM sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés.

### **Article 2-Paiements**

L'adhésion annuelle est OBLIGATOIRE et s'élève à 20€/ personne.

Un élève ne peut participer à une activité, quelle qu'elle soit sans que les formalités d'inscription aient été faites auprès du responsable de l'administration.

Tous les cours et ateliers sont payables d'avance lors de l'inscription. Les cotisations peuvent être payables en plusieurs fois. Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables et toute période commencée est due.

### **Article 3-Consignes pendant les cours et ateliers**

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours ainsi que les habitants de la copropriété.

L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'intérieur de l'établissement.

L'accès aux vestiaires, et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents du niveau Eveil) et professeurs.

En cas de perte ou de vol, le CIAM ne pourra être tenu responsable.

Les élèves s'engagent à respecter les locaux et à soigner leur tenue. Les élèves doivent se présenter coiffés (cheveux attachés) pour toutes les disciplines. Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours. Les chewingums sont strictement interdits.

### **Article 4-Absence et Présence**

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

En aucun cas les absences seront déduites ni remboursées.

### **Article 5-Spectacle de fin d'année**

Le CIAM organisera un spectacle de fin d'année ou, le cas échéant, des portes ouvertes auxquelles participeront toutes les classes de danse. La présence des élèves aux différentes répétitions et représentations est indispensable.

La représentation de fin d'année, si elle a lieu dans un théâtre, sera payante pour les familles et une participation financière peut-être demandée pour les costumes de scène.

### **Article 6-Droit à l'image**

Le CIAM se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image du Kashdance-CIAM.

- Si vous ne souhaitez pas que vous ou votre enfant soit filmé ou pris en photo veuillez cocher cette case

### **Article 7-Manquement au présent règlement**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date : ...../...../.....

Nom, prénom et signature précédée de la mention "Lu et approuvé"



# AUTORISATION PARENTALE

(Pour les élèves mineurs uniquement)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Père, mère, tuteur légal de \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

## DECLARE :

✓ Autoriser mon enfant à pratiquer les activités de danse choisies.

✓ Être informé:

- que leur prise en charge par s'effectue uniquement à l'accueil et non à l'extérieur des locaux.

- que cette prise en charge est limitée strictement à la durée de l'activité.

- qu'un enfant ne peut pas participer à une activité quelle qu'elle soit, sans que les formalités d'inscription aient été faites auprès du responsable de l'Administration.

✓ Avoir pris connaissance du règlement intérieur.

## Personne(s) à prévenir en cas d'accident

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Activité(s) choisie(s):

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature des parents ou du tuteur légal Précédée de la mention " lu et approuvé ".